



Eidgenössisches
Volkswirtschaftsdepartement

Generalsekretariat

Département fédéral
de l'Economie publique

Secrétariat général

ENV

Berne, le 18 juin 1971



Monsieur F. Baldinger
Directeur de l'Office de la
protection du milieu naturel du DFI
Monbijoustrasse 8

3011 Berne

Monsieur le Professeur
U. Hochstrasser
Directeur de la Division de la
science et de la recherche du DFI
Könizstrasse 74

3000 Berne

Monsieur l'Ambassadeur R. Keller
Chef de la Division des organi-
sations internationales du DPF

3003 Berne

EE. 757.5.4. -- Sn/Ay
Groupe interdépartemental de coor-
dination pour les questions inter-
nationales d'environnement

Messieurs,

Vous trouverez sous ce pli le procès-verbal de la séance
que le Groupe cité en marge a tenue le 11 juin 1971.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considé-
ration distinguée.

Waltherr

Annexe

Handwritten mark

Copie (avec annexe) à MM. R. Pedroli, Directeur suppléant de l'Office de la protection du milieu naturel du DFI;

le Ministre H. Voirier, Division des organisations internationales du DPF;

P. Flubacher, Division de la science et de la recherche du DFI;

Ph. Lévy, Division du commerce du DFEP;

le Prof. D. Högger,
Président de la Commission fédérale de l'hygiène de l'air
Kreuzstrasse 26
8008 Zurich

le Prof. J. Maurer,
Institut d'aménagement du territoire de l'Ecole polytechnique fédérale
Leonhardstrasse 33
8006 Zurich

G. Trivelli, Chef de la Section des poisons du Service fédéral de l'hygiène publique du DFI;

E. Bovay, Directeur de la Station de recherche de chimie agricole de Liebefeld-Berne;

H. Ruf,
Drusbergstrasse 37
8053 Zurich

A. Bühler, Subdivision de la circulation routière de la Division de la police;

M. Baltensperger, Bureau fédéral de statistique;

Délégation suisse près l'OCDE, Paris;

Délégation suisse près l'AELE, Genève;

Bureau du Représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg;

Bureau de l'Observateur suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York;

MM. Dir., L, Pro, FW, Ro, D, Mae, Sn.

EE. 757.5.4. - Sn/Ay
Groupe interdépartemental de coordi-
nation pour les questions interna-
tionales d'environnement

Procès-verbal succinct de la séance du 11.6.1971

Participants: MM. F. Walthard (Président); l'Ambassadeur R. Keller;
le Prof. U. Hochstrasser; R. Pedroli; le Ministre
H. Voirier; P. Flubacher; Ph. Lévy; G. Trivelli;
E. Bovay; A. Bühler; M. Baltensperger; Tomasoni;
Ch. Favre; J. Zwahlen; G. Sallin

Excusés: MM. le prof. J. Maurer (représenté par
M. Tomasoni), le prof. D. Högger et H. Ruf.

1. Présidence du Groupe interdépartemental

Le Président déclare que, conformément à l'opinion exprimée par
le Département de l'intérieur dans sa prise de position du 25 mai
1971 sur le co-rapport du DFEP du 18 mai 1971, la présidence du
Groupe interdépartemental est reprise dès ce jour par le Directeur
de l'Office fédéral de la protection du milieu naturel.

M. Walthard informe en outre le Groupe qu'il quittera l'administra-
tion fédérale le 1^{er} septembre 1971. Il sera remplacé à la tête des
délégations suisses au Comité de l'environnement de l'OCDE et au
Groupe des "Senior Advisers to ECE Governments on Environmental
Problems" de la CEE-ONU par un membre de la Division du commerce
dont le nom sera communiqué ultérieurement.

2. Comité de l'environnement de l'OCDE

M. F. Walthard participant le 17 juin à une séance du Bureau du Co-
mité de l'environnement, le Groupe passe en revue les différents
points prévus à l'ordre du jour de cette réunion.

2.1. Travaux des Groupes Sectoriels et ad hoc

A l'exception du Groupe Sectoriel sur la gestion de l'air ("chef
de file" : Prof. D. Högger), tous les Groupes Sectoriels et ad hoc
possèdent maintenant un mandat définitif. Les "chefs de file"

présents déclarent être satisfaits de ces mandats. Toutefois, certains d'entre eux relèvent que l'essentiel n'est pas le mandat, mais les travaux qui sont effectués dans le cadre de ce mandat.

Ainsi, MM. Trivelli et Bovay regrettent que le Groupe Sectoriel sur la présence non-délibérée des composés chimiques dans l'environnement se soit donné un champ d'étude très limité, n'intéressant la Suisse qu'en partie. En outre, le Groupe n'a pas donné suite à une proposition de notre pays tendant à organiser un échange d'expériences et de données techniques. Il est décidé de charger M. F. Walthard d'intervenir au Bureau afin de proposer un élargissement des activités du Groupe en question.

M. J. Zwahlen expose l'avancement des travaux préparatoires du Secrétariat de l'OCDE concernant le Groupe ad hoc sur l'incidence des véhicules à moteur ("chef de file": M. A. Bühler), le Groupe Sectoriel sur l'environnement urbain ("chef de file": Prof. J. Maurer) et le Sous-Comité d'experts économiques ("chef de file": M. M. Baltensperger).

Le Groupe Sectoriel sur la gestion de l'eau ("chef de file": M. R. Pedroli) travaille dans de bonnes conditions selon M. R. Pedroli. Il accomplit actuellement une étude sur l'évolution et le contrôle de l'eutrophisation à laquelle participe activement la Suisse.

Le Groupe ad hoc conjoint sur l'industrie des pâtes et papiers, aux travaux duquel la Suisse ne participe pas, a proposé un questionnaire destiné à faciliter l'inventaire des problèmes à traiter. Il est décidé que la Suisse répondra à ce questionnaire. L'Office de la protection du milieu naturel s'en chargera.

Un Groupe ad hoc sur la production d'énergie électrique est en voie de constitution. Le Groupe interdépartemental donne un premier avis favorable à la participation de la Suisse à ce Groupe.

Il est décidé d'attendre la 3^e session du Comité de l'environnement pour se prononcer définitivement et, le cas échéant, désigner un "chef de file".

2.2. Mise en oeuvre sur le plan suisse de la procédure de consultations et de notifications relative aux substances ayant une incidence sur l'homme ou son environnement.

La procédure mentionnée est entrée en vigueur le 26 mai 1971 (cf. Résolution du Conseil C(71)73 Final).

M. J. Zwahlen signale que le Secrétariat de l'OCDE se tient à la disposition des pays ayant à notifier un projet de mesures pour la première fois. Ainsi, l'unification formelle des notifications en sera facilitée.

Le Groupe interdépartemental discute du processus interne à adopter en vue:

- 1) de notifier à l'OCDE les projets de mesures suisses;
- 2) de donner un avis lors de l'examen des projets de mesures des autres pays membres.

Concernant le point 1), il est décidé:

- a) de charger la Division du commerce d'établir, en collaboration avec l'Office de la protection du milieu naturel et l'Office de l'hygiène publique, la liste des organes de l'Administration susceptibles de prendre des mesures couvertes par la procédure;
- b) de charger l'Office de la protection du milieu naturel de centraliser les projets de mesures couvertes par la procédure et de les transmettre à la Division du commerce;
- c) de charger la Division du commerce de décider, après consultation de l'Office de la protection du milieu naturel et éventuellement d'autres services, de notifier ou non les projets de mesures à l'OCDE;
- d) de charger la Division du commerce de notifier officiellement les projets de mesures à l'OCDE.

Concernant le point 2), il est décidé:

- a) de charger la Division du commerce de recevoir officiellement les projets de mesures des autres pays membres notifiés auprès de l'OCDE et de les transmettre aux organes de l'Administration et aux milieux économiques intéressés;
- b) de charger la Division du commerce de décider de l'opportunité d'une demande officielle de consultations au sein de l'OCDE, dans le cas où un projet de mesures d'un autre pays membre l'exige (cf. point 5 de la procédure, Doc. C(71)73 Final).

Un examen rapide par le Groupe interdépartemental de la nécessité de notifier la nouvelle Loi sur les toxiques et son projet d'ordonnance d'exécution permet de conclure que cette question devra être débattue dans le courant de l'automne.

3. O.N.U.: Conférence de Stockholm

M. l'Ambassadeur R. Keller et M. le Ministre H. Voirier orientent le Groupe interdépartemental sur les problèmes politiques liés à l'invitation des pays non membres de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence de Stockholm (été 1972).

Si le Secrétariat de la Conférence semble très favorable à une participation de notre pays, certaines déclarations de pays membres de l'Organisation laissent prévoir des difficultés concernant la définition du statut de quelques pays non membres de l'ONU lors de la Conférence de Stockholm.

M. le Ministre Voirier se rendra à Genève afin d'éclaircir une situation actuellement très compliquée.

Il est décidé de charger le Département politique fédéral de prendre l'initiative de demander la convocation du Groupe interdépartemental dès que l'évolution des événements à cet égard l'exigera.

Il est en outre décidé que la direction de la Délégation suisse à la Conférence de Stockholm sera confiée à un représentant du DPF.

4. Organisation interne

Faute de temps, ce point n'a pu être traité au cours de la séance.

Il est décidé de le faire figurer à l'ordre du jour de la prochaine réunion. La Division du commerce soumettra des propositions écrites au sujet de la répartition des tâches entre le Groupe interdépartemental et les "chefs de file" ainsi que de la distribution des documents émanant des organisations internationales.

* * *